

celle d'autres pays en est fortement tributaire. Alors comment peut-on convaincre ces pays d'accepter davantage de restrictions et de contrôles?

4. Il ne faut pas percevoir les restrictions au commerce des armes comme une stratégie discriminatoire que le Nord impose au Sud. Nous devons tous réduire nos armements.

5. À quel moment une arme sert-elle à la défense plutôt qu'à l'attaque? Qu'est-ce qui fait qu'une arme a un effet stabilisateur ou déstabilisateur? Qui décide? Qui interprète?

6. La différence entre les articles militaires et non militaires est de plus en plus subtile. Elle est même souvent impossible à faire. Les composés chimiques qui servent à la fabrication des plastiques et des engrais pourraient très bien servir à la fabrication d'armes. Alors, comment peut-on resserrer le commerce des armes sans restreindre du même coup l'ensemble du commerce?

Ces difficultés incitent à la prudence, mais elles ne nous dégagent pas de notre devoir d'agir. Afin de donner un élan politique aux négociations en cours et de lancer de nouvelles initiatives, le

Premier ministre a proposé la tenue d'un sommet mondial sur les instruments de guerre et les armes de destruction massive qui se tiendrait sous l'égide des Nations Unies... Nous poursuivrons donc cette entreprise avec vigueur au cours des semaines et des mois à venir. Nous examinerons aussi comment prévenir le recours au «terrorisme» environnemental comme instrument de guerre ainsi que l'a fait Saddam Hussein en polluant délibérément le Golfe.

Dans le cadre de nos efforts pour régler les problèmes de contrôle des armements mis en lumière par la guerre du Golfe, je désire vous annoncer que le Canada prendra les mesures supplémentaires suivantes.

Premièrement, nous proposerons que les pays signataires du Traité sur les FCE limitent à ce continent leurs exportations d'armes visées par cet accord. Les surplus d'armes de la guerre froide ne devraient pas servir à alimenter les conflits qui existent ailleurs.

Deuxièmement, le Canada modifiera sans tarder sa Liste des marchandises d'exportation contrôlée. Il portera de 14 à 50 le nombre des précurseurs d'armes chimiques afin de limiter les chances

que le Canada soit utilisé comme source d'approvisionnement en composantes d'armes chimiques.

Et troisièmement, je rends public aujourd'hui pour la première fois un rapport sur nos exportations d'articles militaires. Ce rapport, qui deviendra une publication annuelle, fait état de tous les articles militaires exportés par catégorie et par destination. Nous voulons ainsi montrer que le Canada est fermement résolu à afficher une plus grande transparence au chapitre du commerce des armes, transparence qui est d'ailleurs essentielle si l'on veut que le monde sache à quoi rime le trafic des armements.

Par elles-mêmes, ces initiatives ne serviront pas à surmonter tout le problème que pose le commerce des armes. La part du Canada sur ce marché est infime. Il faut donc que d'autres pays, plus particulièrement ceux dont les politiques et les pratiques sont plus permissives que les nôtres, agissent — et qu'ils agissent de façon concertée. Mais nos initiatives ne sont pas vaines — et je crois qu'elles montrent que nous sommes décidés à concrétiser nos attentes. ■

Publication du rapport annuel sur les exportations militaires

Comme M. Clark l'avait promis dans son allocution prononcée devant l'AGNU le 26 septembre 1990, le Canada a publié en mars 1991 son premier rapport annuel sur l'exportation de marchandises militaires du Canada. Le rapport contient une série de tableaux qui donnent la valeur en dollars des exportations militaires canadiennes par pays de destination et par numéro d'article de la Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LMEC). On y trouve aussi un tableau sommaire qui détaille les exportations destinées aux pays membres de l'«OTAN (sauf États-Unis)», aux «pays de l'OCDE (excluant ceux de l'OTAN)» et à d'«autres pays».

Le Canada contrôle rigoureusement l'exportation de marchandises et technologies militaires vers des pays qui représentent une menace pour le Canada ou ses alliés, des pays où des hostilités ont été engagées ou risquent de l'être, des pays visés par des sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies et des pays où les droits de la personne continuent

à être gravement violés, à moins qu'il ne puisse être prouvé qu'il n'y a pas de risque raisonnable que les marchandises soient utilisées contre la population civile.

Dans le Groupe 2 (Munitions) de la LMEC du Canada, les marchandises militaires sont définies comme marchandises «spécialement conçues ou adaptées à des fins militaires». Les marchandises qui figurent sur la LMEC correspondent au Système international de classification des munitions utilisé par le Comité de coordination du contrôle des échanges stratégiques (COCOM).

Le rapport a été déposé au Parlement le 6 mars par M. Clark et a été présenté au Secrétaire général des Nations Unies par l'ambassadeur Yves Fortier. Il sera distribué à titre de document officiel à tous les États membres de l'ONU conformément au point 60 b) de l'ordre du jour de la 46^e session de l'AGNU, Désarmement général et complet, Transferts internationaux d'armes.

Le Canada a voulu publier ce rapport pour favoriser une plus grande transparence dans les transferts internationaux

d'armes conventionnelles en diffusant des renseignements fiables sur l'exportation des armes. Pour citer M. Clark à l'Assemblée générale en septembre, «Le Canada croit aussi qu'il est important de rendre les transferts et les achats d'armes aussi transparents qu'il est prudent et pratique de le faire. La transparence accroît la confiance et est un gage de l'obligation que nous avons tous d'oeuvrer dans l'intérêt commun.» Le Canada, qui vient donc de publier son premier rapport du genre, espère entraîner d'autres pays dans son sillage.

Le Canada compte un représentant au sein du Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU chargé d'étudier les moyens de promouvoir la transparence dans le commerce international des armes. Nous serons heureux d'examiner le rapport de ce groupe, qui sera présenté à l'Assemblée générale cet automne.

Pour obtenir gratuitement le premier rapport annuel, écrire à la Direction du contrôle des exportations, AECEC, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. ■